



N° de résolution



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 13 JUILLET 2026

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce treizième jour de juillet, de l'an deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Yanick Lacroix.

|                 |         |              |            |     |
|-----------------|---------|--------------|------------|-----|
| SONT PRÉSENTS : | Yanick  | Lacroix      | Maire      |     |
|                 | Luc     | St-Pierre    | Conseiller | (1) |
|                 | Vacant  |              | Conseiller | (2) |
|                 | Patrick | Savard       | Conseiller | (3) |
|                 | Patrick | Cyr          | Conseiller | (4) |
|                 | Vacant  |              | Conseiller | (5) |
|                 | Pascal  | Bellefeuille | Conseiller | (6) |

Tous membres du conseil et formant quorum.

**OUVERTURE** La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Yanick Lacroix, maire de La Motte.

26-07-068 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Savard, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

26-07-069 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUIN 2026**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2026, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

26-07-070 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2026**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 juin 2026, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

### DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

#### INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

#### INFORMATIONS AVEC DÉCISION

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - FONDATION DU REIN - SECTEUR AMOS

Le Conseil ne désire pas donner suite à cette demande.

26-07-071 PROGRAMME D’APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L’AGRICULTURE ET DE L’AGROALIMENTAIRE EN RÉGION (PADAAR)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Savard, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, d’autoriser madame Camille Langevin, agente de développement, à déposer un projet de demande financière dans le cadre du Programme d’appui au développement de l’agriculture et de l’agroalimentaire en région.

ADOPTÉE

26-07-072 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂÎNÉS - VOLET COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, d’autoriser la capacité et l’autorité nécessaires à madame Camille Langevin, agente de développement, pour soumettre des propositions et pour signer une entente au nom de la Municipalité de La Motte.

ADOPTÉE

26-07-073 PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CLÔTURE DU CIMETIÈRE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, d’autorisé une somme de mille deux cents dollars (1 200 \$) pour l’achat de matériaux neuf pour la confection des fenêtres de la clôture du cimetière, tel demandé par monsieur Paul Ouellet, maitre d’œuvre de ce projet.

ADOPTÉE

VOIRIE

APPEL D’OFFRES - RÉSERVE DE CONCASSÉ MG-20

Il n’y a eu aucun soumissionnaire qui a déposé une offre de service pour cet appel d’offres.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n’est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

26-07-074 APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, que les comptes du mois de juin 2026, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cent quinze mille deux cent quatre-vingt-un dollars et trente-six sous. (115 281,36 \$)

|                                   |             |
|-----------------------------------|-------------|
| Alliance Ressources humaines inc. | 2 559,66 \$ |
| Bell mobilité                     | 227,25 \$   |
| CRSBP                             | 137,05 \$   |
| Cossette Rachel                   | 41,40 \$    |

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Desjardins sécurité financière     | 2 126,89 \$          |
| Elcom radio inc.                   | 11,50 \$             |
| Énergie Sonic                      | 3 107,50 \$          |
| Envirobi                           | 5 126,05 \$          |
| Gestion P. Mino. Tansery inc.      | 70,95 \$             |
| Hydro-Québec                       | (151,40) \$          |
| Journal des salaires               | 8 361,62 \$          |
| Location Lauzon Amos               | (69,51) \$           |
| Max transport 2018 inc.            | 28,74 \$             |
| Ministre des Finances              | 22 189,00 \$         |
| Ministre du Revenu                 | 5 807,82 \$          |
| Municipalité de Preissac           | 1 741,33 \$          |
| MRC d’Abitibi                      | 27 443,00 \$         |
| Papeterie commerciale              | 9,65 \$              |
| Pharmacie Jean Coutu               | 54,29 \$             |
| Postes Canada                      | 34,76 \$             |
| Receveur général du Canada         | 2 438,78 \$          |
| RREMQ                              | 2 214,95 \$          |
| Sanimos                            | 82,27 \$             |
| Services mécaniques RP inc.        | 1 329,36 \$          |
| Somavrac c. c. inc.                | 28 299,24 \$         |
| Technicom nord-ouest inc.          | 1 896,88 \$          |
| Télébec Itée                       | 127,83 \$            |
| Vidéotron                          | 87,33 \$             |
| Würth Canada limited               | (52,83) \$           |
| Total de l’approbation des comptes | <u>115 281,36 \$</u> |

ADOPTÉE

26-07-075 **POLITIQUE SALARIALE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu d’adopter la politique salariale, tel que présentée avec l’ajout du poste d’opérateur/journalier.

ADOPTÉE

**DÉMISSION AU SIÈGE # 2**

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt de la lettre de démission de monsieur Kevin Grenier-Chabot à titre de conseiller, à compter du 26 juin 2026.

Une élection partielle se tiendra le 18 octobre prochain.

26-07-076 **DEMANDE DE COLLABORATION - POUR LA ROUTE DU TERROIR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu d’autoriser l’utilisation du camping municipal pour les caravaniers de la Route du Terroir.

ADOPTÉE

26-07-077 **DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE SUR LE CHEMIN ST-LUC CÔTÉ EST POUR LA ROUTE DU TERROIR**

ATTENDU QUE la municipalité organise sur son territoire l’activité touristique « La Route du Terroir », le samedi 22 août 2026;



ATTENDU QUE La Route du Terroir est un circuit se tenant, entre autres, sur le chemin Saint-Luc côté est;

ATTENDU QUE le chemin St-Luc côté est relève de la responsabilité du ministère des Transports;

ATTENDU QU'une logistique d'accueil est prévue à l'entrée du chemin Saint-Luc pour accueillir les visiteurs;

ATTENDU QUE les organisateurs de l'activité s'engagent à assurer une bonne sécurité routière telle que :

- Panneau de signalisation « **ralentissez** » sur la route 109 et 200 pieds avant le kiosque sur le chemin concerné;
- Installation de bornes pour délimiter les voies de contournement;
- Assignation de deux personnes responsables par kiosque:
- Une personne à l'intérieur pour accueillir les véhicules;
- Une personne à l'extérieur munie d'un dossard pour s'occuper de la circulation.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'appuyer la demande de fermeture temporaire du chemin Saint-Luc, côté est, et de l'acheminer au ministère des Transports du Québec, secteur Amos.

ADOPTÉE

26-07-078

#### **DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE SUR LE CHEMIN DU LAC LA MOTTE, SUR LE CHEMIN DU QUAI ET SUR CÔTE DU MILLE POUR LA ROUTE DU TERROIR**

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte organise sur son territoire l'activité touristique « La Route du Terroir », le samedi 22 août 2026;

ATTENDU QUE La Route du Terroir est un circuit se tenant entre autres sur le chemin du Lac La Motte, le chemin Saint-Luc et le chemin du Quai;

ATTENDU QU'une logistique d'accueil est prévue à l'entrée du chemin du Lac La Motte et sur la Côte du Mille pour accueillir les visiteurs;

ATTENDU QUE les organisateurs de l'activité s'engagent à assurer une bonne sécurité routière;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'appuyer la demande de fermeture du chemin du Lac La Motte et du chemin du Quai.

ADOPTÉE

26-07-079

#### **DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE madame Rachel Cossette, directrice générale a remis sa démission le 6 juillet 2026;

ATTENDU QUE la dernière journée de travail sera le 3 septembre prochain;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Patrick Savard et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale à afficher le poste de direction générale.

ADOPTÉE

#### QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.

#### CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

#### 26-07-080 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 02.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Directrice générale  
et Greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Maire

*« Je, Yanick Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

*Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)*

---

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

26-07-073

26-07-074

Signé ce quatorzième jour de juillet de l'an deux mille vingt-six